



PROCES-VERBAL

COMMISSION FEDERALE DES COMPETITIONS NATIONALES JEUNES MASCULINES

Réunion téléphonique : Mercredi 10 septembre 2025
à : 09h30

Président : M. Arsène MEYER

Présents : MM. Jean-Pierre DEFOUR et Stéphane JUNGES

Excusé :

Assistent : MM. Christophe DROUVROY et Pierre NESPOUX- Direction des Compétitions Nationales

CHAMPIONNAT NATIONAL U19

OLYMPIQUE DE MARSEILLE

La Commission,

Considérant le courrier du club de l'Olympique de Marseille daté du 6 septembre 2025 demandant d'avancer son match de Championnat national U19 US Colomiers - Olympique de Marseille du dimanche 14 au samedi 13 septembre 2025, en application de l'article 13.1 du Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes, en raison de la programmation du match d'UEFA Youth League Real Madrid CF - Olympique de Marseille le mardi 16 septembre 2025,

Rappelle l'article 13.1 du Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes dit « Un club engagé en UEFA Youth League peut avancer son match de Championnat National U19 du dimanche au samedi sans l'accord du club adverse, sous réserve que le match de l'UEFA Youth League soit fixé au mardi suivant et que la demande soit formulée à la Commission d'Organisation au moins 15 jours avant la date de la rencontre, avec l'obligation d'adresser dans les mêmes délais copie de cette demande au club visiteur. »,

Considérant que si l'Olympique de Marseille précise qu'il avait pris directement contact avec le club de l'US Colomiers au cours de la semaine du 1er septembre 2025 pour avancer son match de championnat au samedi 13 septembre 2025, un accord était intervenu entre les deux clubs le 22 août 2025 pour disputer la rencontre le dimanche 14 septembre à 11h00 et qu'ultérieurement, la

demande officielle de l'Olympique de Marseille à l'US Colomiers pour avancer la rencontre au samedi 13 septembre via Footclubs ou à la FFF via un courrier a été formulée le samedi 6 septembre et refusée par l'US Colomiers via Footclubs le 7 septembre 2025,

Considérant que conformément à l'article 13.1 du Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes, toute demande pour avancer son match de championnat du dimanche au samedi doit être adressée à la Commission d'Organisation au moins 15 jours avant la date de la rencontre, soit au plus tard le samedi 30 août 2025 ; que si l'Olympique de Marseille rappelle qu'il lui était difficile de respecter les délais prévus à l'article 13.1 compte tenu de la communication tardive de l'UEFA sur la programmation des rencontres de l'UEFA Youth League, il est connu que le calendrier de l'UEFA Youth League est adossé à celui de l'UEFA Champions League dont le calendrier a été communiqué le samedi 30 août 2025,

Considérant qu'à titre de comparaison, les clubs de l'AS Monaco FC et du Paris Saint-Germain, également engagés en UEFA Youth League, avaient formulé une semaine avant la date du tirage de l'UEFA Champions League une demande à leurs adversaires respectifs en Championnat National U19 pour avancer leurs matchs du dimanche 14 au samedi 13 septembre 2025, afin d'anticiper une potentielle programmation de leur premier match d'UEFA Youth League le mardi 16 septembre 2025,

Rappelle que les dispositions réglementaires de l'article 13.1 du Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes visent à aider les clubs engagés en UEFA Youth League à préparer dans les meilleures conditions leur match européen mais que ce principe doit également permettre au club adverse d'organiser la rencontre de championnat dans des délais raisonnables,

Enfin, il ressort des éléments qu'une fois acceptée, la demande de jouer le dimanche 14 septembre à 11h00, l'US Colomiers n'est pas en mesure d'accueillir la rencontre le samedi 13 septembre 2025 faute d'installation disponible. Dans ces conditions, le dispositif réglementaire ne permet pas d'imposer au club adverse de jouer le samedi mais laisse ouverte la possibilité aux deux clubs d'avancer la rencontre les jours précédents, si cette hypothèse peut être envisagée.

En tout état de cause, faute d'accord entre les clubs que la Commission appelle de ses vœux, la rencontre de Championnat National U19 US Colomiers - Olympique de Marseille reste programmée au dimanche 14 septembre 2025 à 11h00, seul accord intervenu entre les deux clubs.

Le Président,
Arsène MEYER

Le Secrétaire,
Jean-Pierre DEFOUR